

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté – N°400 – 2 janvier 2021

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedefemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedefemmes2015

Que 2022 vous trouve toutes en bonne santé et pleines de cette belle énergie qui nous permet de marcher ensemble pour transformer le monde !

SOMMAIRE

- 1 - L'exploitation et la violence en Europe - Luciana Alfaro Lavado, du Comité International de la Marche Mondiale des Femmes – capiremov.org - Page 1
- 2 - Mettre fin aux mutilations génitales féminines d'ici à 2030 – Nations Unies - Page 2
- 3 - Solidarité avec les femmes afghanes, Non à la reconnaissance du régime des talibans – Texte collectif - Page 2
- 4 - Non à la reconnaissance des talibans – CP de Negar – Soutien aux femmes d'Afghanistan - Page 3
- 5 - Kenya : Justice pour Elisabeth Ibrahim Ejaru - Page 3
- 6 - Turquie : Appel de 1000 femmes pour la libération de Aysel Tuğluk ! - Page 3
- 7 - Au Maroc, le scandale «sexe contre bonnes notes» éclabousse les universités - Aurélie Collas(Casablanca, correspondance) – lemonde.fr - Page 3
- 8 - Une femme anti-avortement risque d'être élue présidente du Parlement Européen ! - Collectif "Avortement en Europe, les Femmes Décident" - Page 4
- 9 - « Candidates, engagez-vous pour les droits des femmes » – Féminis'talk - Osez le Féminisme – 9 février - Page 4
- 10 - Affaire Campos : Le Mouvement du Nid partie civile, pour faire entendre la voix des victimes - Page 5
- 11 - En 2021 en France, 113 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, déjà 4 en 2022 - #NousToutes - Page 5
- 12 - Décès de Marie-Claire Chevalier, figure de la lutte pour le droit à l'avortement – ouestfrance.fr - Page 5
- 13 - Nouvelle définition du harcèlement sexuel dans le code du travail – Yannick Pagnerre – dalloz-actualités.fr - Page 5
- 14 - Quand les sportives de haut niveau subissent le diktat de la beauté physique, critère de visibilité et donc de performance – Célia Sommer – franceinfosport
- 15 - 60 % des femmes ont déjà renoncé à des soins gynécologiques – Coraline Mercier – huffingtonpost.fr - Page 7
- 16 - Féminis'talk : Candidat.e.s, engagez-vous pour les droits des femmes ! - Osez le Féminisme ! – 9 février - Page 7
- 17 - Livre : "Sages femmes" - Marie Richeux - Page 8
- 18 - Livre/Essai : "Déviriliser le monde" - Céline Piques - Page 8

1 - L'exploitation et la violence en Europe - Luciana Alfaro Lavado, du Comité International de la Marche Mondiale des Femmes – capiremov.org

Les perspectives sur la vie des femmes en Europe aujourd'hui sont difficiles. Il ne suffit pas de parler de la vie des femmes en général : nous devons parler de celles qui sont violées par le système hétéropatriarcal, raciste et capitaliste. Parler des personnes déplacées, des victimes des guerres, des soignantes, des collectifs LGBTQI+.

Le contexte de confusion et d'appauvrissement des conditions de vie dû à la situation pandémique a principalement affecté les secteurs de travail féminisés, tels que le secteur des services et des soins. Dans ces secteurs, non seulement les conditions de travail étaient précaires, mais des milliers de femmes ont également perdu leur emploi.

En Europe, les meurtres dus à la violence sexiste continuent d'être l'une des causes de décès des femmes, où les agressions contre les personnes LGBTQI+ sont également fréquentes. L'année dernière, les meurtres et les agressions de personnes causés par l'homophobie et la transphobie ont parfois été encouragés par certains gouvernements. En Turquie, en juin dernier, lors du défilé de la Gay Pride, le gouvernement Recep Tayyip Erdoğan n'a pas autorisé la manifestation et a ordonné à la police de tirer des gaz lacrymogènes sur les manifestants.

Nous savons que l'Europe vit de l'exploitation du Sud : non seulement du pillage de territoires à des milliers de kilomètres, mais aussi de l'exploitation des personnes migrantes – leur travail, leur force et leur vie.

Les personnes migrantes qui ont été forcées de quitter leurs pays sont vulnérables en raison des politiques frontalières et migratoires – beaucoup d'entre elles perdent même la vie pendant la migration. En mer Méditerranée, au cours des 20 dernières années, 36 000 personnes sont mortes en essayant de rejoindre l'Europe.

Les politiques migratoires font des personnes migrantes des victimes d'autres formes de violence, telles que la criminalisation, l'exploitation du travail, la discrimination dans l'accès à des droits tels que le logement. La population migrante est employée dans des secteurs de travail que la population autochtone évite, tels que l'agriculture et les soins. Ce sont des secteurs essentiels au maintien de la vie, mais ils ne sont ni reconnus ni valorisés.

Les travailleurs migrants et les travailleuses migrantes luttent pour obtenir des conditions de travail décentes. Dans l'État espagnol, les luttes des travailleuses rurales Diaristes de Huelva sont connues. Elles souffrent et dénoncent les abus du travail. Il convient également de noter la lutte des associations de travailleuses domestiques et d'aides-soignantes, qui se battent pour l'éradication du travail domestique dans lequel la travailleuse dort au lieu de travail et pour la reconnaissance du travail de soins.

La situation en Europe est préoccupante non seulement parce que de nombreux dirigeants sont de droite. La prise de conscience critique est plus difficile face à la force des discours populistes, conservateurs et fondamentalistes qui se transforment en comportements racistes, homophobes et sexistes, et légitiment la violence des institutions.

Lors de la dernière Rencontre européenne de la Marche Mondiale des Femmes, nous avons parlé de la nécessité de renforcer l'anticapitalisme dans le mouvement féministe. Nous soulignons que notre participation n'a pas la même force et l'engagement lorsque nous dénonçons le patriarcat que lorsque nous dénonçons le capitalisme. C'est pourquoi nous devons approfondir l'idée que le capitalisme, l'hétéropatriarcat et le racisme vont de pair et qu'ils doivent être confrontés de manière intégrale.

Nous estimons également nécessaire de continuer à dénoncer les politiques migratoires meurtrières et le nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile. C'est pourquoi, cette année, la Marche Mondiale des Femmes Europe lance une campagne de pétition féministe en

faveur de l'asile pour les femmes, les filles et la population LGBTQI+. Cette action va de pair avec un travail radical pour l'élimination des frontières.

Le débat qui a eu lieu lors de la réunion sur la nécessité de réfléchir sur l'Union européenne en tant que structure était très important. Nous voulons construire une vision politique de ce qu'est notre projet collectif pour l'Europe en tant qu'alternative à ce qu'est l'Union européenne aujourd'hui. Certaines de nos coordinations nationales ont conclu que l'Union européenne n'est pas l'Europe que nous voulons en tant que mouvement.

Au cours de cette année qui commence, la tâche du mouvement féministe est de continuer à construire un féminisme dont la lutte n'est pas seulement contre le système hétéropatriarcal, mais aussi de travailler pour que notre féminisme continue de se rebeller contre toutes les injustices générées par ce système. Le féminisme pour lequel nous nous battons doit se rebeller contre toute la violence que l'Europe exerce à travers ses politiques frontalières et migratoires et contre le pouvoir des entreprises. Les sociétés transnationales basées dans cette région sont soutenues par les États européens et opèrent sur nos territoires d'origine, pillant les ressources, polluant la nature, exploitant la population.

Nous devons continuer à nommer les noms de famille du féminisme de la Marche Mondiale des Femmes. Répéter que nous sommes un mouvement féministe anticapitaliste, antiraciste et anticolonialiste, et que nous continuerons à y travailler.

L'une des stratégies que nous jugeons nécessaires dans notre organisation régionale est la création d'écoles de formation politique féministe.

Nous voulons également positionner nos dates clés dans le calendrier féministe plus large, comme le 24 avril, pour mobiliser la solidarité féministe contre les sociétés transnationales et les industries mortelles du textile, des frontières, de l'alimentation, des médicaments et de l'extractivisme.

La réflexion et la mobilisation qui ont lieu dans les actions internationales de la Marche Mondiale des Femmes tous les cinq ans, sont importantes pour notre mouvement. Mais entre cinq et cinq ans, cette force diminue. Nous savons qu'il n'est pas facile de la maintenir, encore moins maintenant dans un contexte de pandémie, où les possibilités de rencontre sont limitées.

Nous avons un défi en tant que mouvement, qui est de croître en nombre de membres et d'activités, et d'avoir plus de coordinations nationales qui rejoignent le projet de la Marche Mondiale des Femmes. Il est essentiel que les coordinations nationales s'articulent davantage avec les collectifs des jeunes générations et avec les collectifs de féministes et de femmes migrantes, de personnes racialisées et LGBTQI+. Que ce soient des coordinations fortes et actives qui favorisent la mobilisation de la population.

L'internationalisme de la Marche nous donne l'occasion de connecter les luttes tant au niveau territorial qu'au niveau des questions thématiques. Cela nous renforce en tant que mouvement : d'une part, nous pouvons connaître et mettre en dialogue les résistances qui se tissent dans les différentes régions contre le pouvoir hégémonique ; et, d'autre part, cela facilite l'articulation des luttes, générant et renforçant des alliances avec des mouvements sociaux qui agissent sous les mêmes horizons de lutte.

Luciana Alfaro Lavado vit au Pays Basque (Euskal Herria) et est membre du Comité International de la Marche Mondiale des Femmes pour la région de l'Europe.

MOBILISATIONS

2 - Mettre fin aux mutilations génitales féminines d'ici à 2030 – Nations Unies

Les mutilations génitales féminines (MGF) recouvrent l'ensemble des interventions qui consistent à altérer ou à léser les organes génitaux de la femme pour des raisons non médicales. Elles sont considérées au niveau international comme étant une violation des droits humains des femmes et des filles, notamment de leurs droits à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique, ainsi que de leur droit à la vie lorsque ces pratiques ont des conséquences mortelles.

Les filles qui subissent des mutilations génitales féminines font face à des complications à court terme, telles que des douleurs intenses, des saignements excessifs, des infections et des difficultés à uriner, ainsi qu'à des conséquences à plus long terme pour leur santé sexuelle et reproductive et leur santé mentale.

Bien que principalement concentrée dans 30 pays d'Afrique et du Moyen-Orient, la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) est un problème universel. Elle persiste également dans certains pays d'Asie et d'Amérique latine, ainsi que parmi les populations immigrées vivant en Europe occidentale, en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Les effets de la maladie à coronavirus (COVID-19) : En raison de la pandémie de COVID-19, la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), notamment en ce qui concerne l'élimination des mutilations génitales féminines d'ici à 2030, sera compromise et deux millions de cas supplémentaires de mutilations génitales féminines devront être évités, estime le programme conjoint du Fonds des Nations Unies pour la population et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur l'élimination des mutilations génitales féminines.

Pour promouvoir l'élimination des MGF, des efforts coordonnés et systématiques, impliquant l'ensemble d'une communauté, sont nécessaires. Ils doivent être axés sur les droits humains, l'égalité entre les sexes, l'éducation sexuelle et porter une attention particulière aux besoins des femmes et des filles ayant subi de telles pratiques.

« *Le temps de l'inaction mondiale est révolu : Unissons-nous, Finançons, Agissons pour mettre fin aux mutilations génitales féminines* » : En 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 6 février Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines (MGF) afin d'intensifier l'action mondiale visant à éliminer cette pratique.

En 2021, le Programme conjoint UNFPA-UNICEF pour l'élimination des mutilations génitales féminines « Accélérer le changement » et le Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles néfastes présentent ensemble le thème de la Journée internationale de la tolérance zéro aux mutilations génitales féminines :

- Unissons-nous pour transformer les normes sociales néfastes ;
- Finançons des approches novatrices et celles qui se sont montrées efficaces ;
- Agissons pour mettre fin aux mutilations génitales féminines à l'horizon 2030.

L'ONU dans la lutte contre les MGF : Bien qu'il s'agisse d'une pratique millénaire, il y a des raisons de penser que nous pouvons mettre fin aux mutilations génitales féminines en une seule génération. C'est pourquoi l'ONU intensifie ses efforts afin de pouvoir éliminer complètement cette pratique d'ici à 2030, conformément à l'esprit de l'Objectif de développement durable 5 égalité entre les sexes.

Depuis 2008, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), conjointement avec l'UNICEF, dirige le plus grand programme mondial visant à accélérer l'élimination des mutilations génitales féminines. Le programme se concentre actuellement sur 17 pays d'Afrique et du Moyen-Orient et soutient également des initiatives régionales et mondiales.

Au fil des ans, ce partenariat a permis d'importantes réalisations. Par exemple, plus de 2,8 millions de personnes dans 3 362 communautés ont participé à des déclarations publiques d'élimination des MGF. Le nombre de communautés ayant mis en place des structures de surveillance pour les filles exposées au risque de MGF a doublé par rapport à 2018.

Le saviez-vous ?

- Plus de 200 millions de femmes et de jeunes filles ont subi des mutilations génitales, et au moins 4 millions de jeunes filles sont exposées à cette pratique chaque année.
- L'UNFPA estime qu'il est possible que surviennent d'ici à 2030, 2 millions de cas de mutilation génitale féminine qui auraient pu être évités sans cette pandémie.
- Les 30 pays où les mutilations génitales féminines sont les plus répandues, ont une population très jeune, dont au moins 30 % sont des jeunes filles de moins de 15 ans.
- Selon une étude de l'UNFPA réalisée avant la pandémie de COVID-19, le coût de la prévention des mutilations génitales féminines est aujourd'hui de 95 dollars américains par fille.
- Environ 1 femme ou jeune fille sur 4 - soit 52 millions dans le monde - a subi des mutilations génitales féminines pratiquées par un prestataire de services de santé.

INTERNATIONAL

3 - Solidarité avec les femmes afghanes, Non à la reconnaissance du régime des talibans – Texte collectif

Tamana Zaryabi Parrain et Parawana Ibrahimkel, deux jeunes femmes qui manifestent inlassablement à Kaboul en défense des droits des femmes et des filles, viennent d'être enlevées par les talibans! Et c'est à ce moment là que la Norvège invite ceux-ci à participer à Oslo à des discussions officielles sur la situation en Afghanistan Nous condamnons cette initiative car il s'agit d'une légitimation de fait, même si la Norvège affirme le contraire

Le porte parole de la délégation islamiste arrivée samedi à Oslo expose les objectifs de ces terroristes islamistes: "L'Émirats islamique a pris des mesures pour satisfaire les exigences du monde occidental et nous espérons renforcer nos relations diplomatiques avec tous les pays, y compris avec les pays européens et l'occident en général.

Nous ne devons pas laisser faire ce qui, loin de résoudre la crise humanitaire, aurait des conséquences terribles pour les femmes afghanes

- Libération immédiate de Tamana et Parawana !
- Droits des afghanes à étudier, à travailler, à se déplacer librement et à ne pas porter le voile islamique !
- Aucune reconnaissance du régime taliban !

Premières signatures : Mouvement pour la paix et contre le terrorisme ; Forum femmes méditerranée ; Femmes ici et ailleurs ; Regards de femmes ; EGALÉ, Synergie Wallonie pour l'égalité F/H ; fondation Anne Marie Lizin ; Ligue du droit international des femmes ; La palabre - Belgique ; Réseau féministe Rupture ; Le centre communautaire laïc juif David Susskind ; Marche Mondiale des Femmes ; Les vigilantes ; Femmes solidaires ; Observatoire féministe des violences faites aux femmes (Belgique)...

4 - Non à la reconnaissance des talibans – CP de Negar – Soutien aux femmes d'Afghanistan

- 5 août 2021, les talibans soutenus par le Pakistan entrent dans Kaboul.

- 31 août, les Etats-Unis quittent l'Afghanistan. Des milliers d'afghan.es menacés fuient leur pays.

- Aucun pays n'a reconnu depuis les milices terroristes fondamentalistes talibanes au pouvoir en Afghanistan. malgré leurs promesses de changement. Partout dans le monde s'est développé un mouvement de solidarité avec le peuple afghan. Partout les féministes relaient la parole des femmes afghanes, suppliant de ne pas les oublier et de ne surtout pas reconnaître les talibans. Pourtant, du 23 au 25 janvier 2022, une délégation des fondamentalistes islamistes au pouvoir à Kaboul sera accueillie à Oslo par la cheffe de la diplomatie norvégienne, Anniken Huitfeldt, pour une rencontre avec les représentants des États-Unis, de la France, du Royaume Uni, de l'Allemagne, de l'Italie, mais aussi avec des représentants de la société civile afghane en exil.

L'objet de l'invitation de la Norvège « devant le désastre humanitaire de grande ampleur auquel l'Afghanistan doit faire face », est d'engager le dialogue avec les talibans dit Madame Huitfeldt qui assure que ces rencontres « ne constituent pas une légitimation ou une reconnaissance des talibans ». Cependant, comme l'analyse le porte-parole taliban, « cette visite ouvrira la voie à des discussions, réunions et accords avec les pays de l'Union européenne ».

Le processus sera donc en marche : Ainsi, la diplomatie européenne se laisse enfermer dans l'alternative des talibans : sauver le peuple afghan de la famine - qui n'est due qu'à leur incompétence et à leur barbarie -, et reconnaître leur pouvoir. Où se situe dans ce contrat la sauvegarde des droits des femmes ?

Instruits par l'expérience des années de plomb (1996-2001), les Afghans et les Afghanes qui depuis 20 ans ont dû faire face aux attentats incessants perpétrés par ces mêmes talibans, savent ce que l'on peut attendre de la barbarie des milices fondamentalistes talibanes. Les pays d'Europe et de l'occident ne l'ignorent pas. Les promesses de ces talibans prétendant « modernisés » en faveur des femmes n'auront pas tenu 6 mois. Toutes les régressions de la période des « années de plomb » sont de retour et le processus de talibanisation s'est aggravé.

Après avoir recréé le funeste ministère de la promotion de la vertu et de la répression du vice, ils imposent par la brutalité et les violences les mêmes interdits pour les femmes : interdiction de travailler, d'aller à l'école ou à l'université, de se déplacer seule, de jouer de la musique, de faire du sport, de dessiner... Chaque jour une nouvelle interdiction surgit, dans tel département, interdiction de se rendre au hammam pour les femmes, dans tel autre, pour les salariées des ONG, obligation de porter le tchadri et d'être accompagnée d'un homme, interdiction de prendre le bus ou un taxi. Chaque jour, des militantes féministes sont arrêtées, enlevées, emprisonnées, ou disparaissent.

Des milliers de petits films, de reportages, de témoignages arrivent tous les jours de Kaboul et des départements d'Afghanistan pour en témoigner.

« *Notre voix est notre arme.* » disent les femmes afghanes : Comment, la Norvège, qui dans le passé s'est illustrée d'une manière si admirable par la résistance passive de son peuple tout entier contre l'occupant nazi en 1940, peut-elle prêter la main aux milices terroristes fondamentalistes talibanes qui enferment, humilient, violentent et tuent les femmes ?

Comment peut-elle, par l'initiative de cette rencontre, en légitimant ce groupe terroriste qui s'est emparé par les armes de l'Afghanistan, conduire les femmes afghanes à la détresse et plonger la résistance afghane dans l'incompréhension ?

N'attendons-nous pas au contraire de l'Europe et des pays occidentaux qu'ils se lèvent ensemble contre une milice terroriste fondamentaliste, antidémocratique, barbare et totalitaire ? Pour les Afghans et les Afghanes d'abord, mais aussi pour l'Europe et le monde car l'Afghanistan entre les mains des talibans, c'est la promesse de l'instabilité à l'échelle internationale, c'est l'insécurité et la violence généralisées.

Fort de l'expérience de son combat contre les forces talibanes, qui n'a jamais cessé depuis 1996, y compris durant les années de la reconstruction (2001-2021), NEGAR-Soutien aux femmes d'Afghanistan interpelle la communauté européenne dans son ensemble, politiques, gouvernements et société civile, et l'adjure d'ouvrir les yeux et de voir que cette initiative diplomatique qui a pour objet charitable de résoudre le désastre humanitaire en Afghanistan, ne fera que l'accroître en renforçant le pouvoir des milices terroristes talibanes.

Bien entendu les talibans ne respecteront aucune de leurs promesses. Bien entendu les fonds seront détournés pour parachever le malheur des afghans. Bien entendu le sort des femmes et de la population d'Afghanistan ne s'améliorera pas.

Dire OUI à la reconnaissance des talibans = Dire NON à la reconnaissance des droits des femmes, à la démocratie, à la liberté, aux droits de l'homme...

<https://www.negar-afghanwomen.org/2/>

5 - Kenya : Justice pour Elisabeth Ibrahim Ejaru

Cette défenseuse kenyane des femmes et des droits humains a été assassinée le lundi 3 janvier 2022 à Isiolo, au Kenya. Son meurtre, qui aurait eu lieu alors qu'elle défendait des droits fonciers, témoigne des risques, des difficultés et des attaques auxquels les femmes défenseuses des droits humains continuent d'être confrontées dans le cadre de leur travail, qui consiste à lutter pour les droits sociaux, environnementaux, économiques, culturels et politiques inscrits dans la Constitution kenyane de 2010.

Depuis la Marche mondiale des femmes, nous sommes solidaires des femmes kenyanes et exigeons que justice soit rendue aux responsables !

[#Justice4Elisabeth](#)

6 - Turquie : Appel de 1000 femmes pour la libération de Aysel Tuğluk !

Aysel Tuğluk fait partie des millions de femmes nées dans une région difficile et abritant de nombreux problèmes complexes. C'est une femme qui a choisi de lutter contre la marginalisation, et au nom de toutes les personnes marginalisées par les relations de pouvoir, notamment les Kurdes et les femmes. C'est une femme qui n'a jamais eu le privilège de bâtir une vie loin des difficultés et des problèmes de sa région, et qui n'a jamais renoncé à lutter à l'intersection du mouvement des femmes et des défenseurs des droits humains. Elle est l'emblème de la lutte en Turquie pour la démocratie et la liberté. Avocate et femme politique, elle est une adhérente précieuse du mouvement du droit des femmes qui nous lie toutes par un profond sentiment de solidarité.

Aysel Tuğluk a été jugée sous son mandat de députée pour ses discours qui s'inscrivaient dans le cadre de la liberté de pensée et d'expression. Elle est en prison depuis plusieurs années. Bien qu'il ait été déclaré par les établissements de santé pertinents qu'elle ne pouvait pas vivre en prison, elle est actuellement toujours en captivité sur la base du rapport de l'Institut de médecine légale d'Istanbul. Elle n'est pas en mesure de guérir dans ces conditions carcérales, et sa santé se détériore de manière irréversible chaque jour qui passe.

Aysel est notre camarade, notre sœur. Nous ne pouvons plus garder le silence sur le fait que la vie d'Aysel est en danger. Nous ne pouvons pas être spectateurs.

En tant que 1000 femmes provenant de différents parcours de vie et au nom de la lutte pour les droits humains, nous invitons tout le monde à donner une voix à Aysel. Nous ne voulons pas verser des larmes.

Il y a aujourd'hui, en Turquie, des centaines de personnes emprisonnées, dont beaucoup qui sont gravement malades. Le mois dernier, sept prisonniers sont morts dans les prisons turques. La libération des détenus malades est une exigence de la législation et des conventions nationales et internationales. Chacun et chacune a le droit de vivre et d'être soigné chez soi, parmi ses proches. Nous protégeons le droit à la vie.

Nous voulons la liberté pour Aysel Tuğluk et pour tous les prisonniers malades avant qu'il ne soit trop tard.

<https://docs.google.com/forms/d/e/viewform>

7 - Au Maroc, le scandale «sexe contre bonnes notes» éclabousse les universités - Aurélie Collas(Casablanca, correspondance) – lemonde.fr

Le 28 décembre, à Oujda (nord-est), des dizaines d'étudiants ont manifesté pour protester contre le harcèlement sexuel qu'aurait infligé un enseignant à plusieurs élèves de l'Ecole nationale de commerce et de gestion (ENCG), de l'université Mohammed-Ier. Des captures d'écran de conversations avaient été publiées la veille sur les réseaux sociaux : il y était question de « séance de fellation » contre la validation du semestre. Un échange avec une autre étudiante a également circulé, ainsi qu'une lettre anonyme d'une jeune femme affirmant avoir été contrainte de quitter l'école à force de subir les pressions du professeur.

Bien qu'aucune plainte n'ait pour l'heure été déposée, ces accusations ont été prises au sérieux par le ministère de l'enseignement supérieur, qui a dépêché une commission d'enquête. L'enseignant a été suspendu, deux responsables de l'ENCG ont été relevés de leurs fonctions et le directeur a été poussé à la démission. « Le concerné sera bientôt entendu par le conseil disciplinaire », indique la présidence de l'université, précisant qu'« un numéro vert et une cellule d'écoute au profit des étudiantes plaignantes » ont été mis en place.

« Je veux que tu me fasses ces positions » : Le 30 décembre, un autre scandale a éclaté dans le milieu universitaire, cette fois à Tanger (nord). Ce jour-là, la presse révélait que douze étudiants de l'Ecole supérieure Roi-Fahd de traduction (ESRFT), de l'université Abdelmalek-Essaadi, avaient porté plainte contre un professeur. Ce dernier aurait fait visionner à une étudiante une vidéo pornographique en lui disant « Je veux que tu me fasses ces positions », enregistrements à l'appui. L'enseignant a été suspendu et l'université a lancé un dispositif anti-harcèlement.

Une affaire similaire de chantage sexuel avait déjà secoué le pays en septembre. Une procédure judiciaire est en cours à l'encontre de cinq professeurs de l'université Hassan-Ier de Settat, près de Casablanca, après la diffusion sur les réseaux sociaux de messages à caractère sexuel échangés entre un enseignant et ses étudiantes. Quatre professeurs seront poursuivis pour « incitation à la débauche », «discrimination fondée sur le genre», « violence contre des femmes » ; le cinquième pour «attentat à la pudeur avec violence», un chef d'accusation plus grave.

Ces scandales à répétition ont suscité une vague d'indignation sur les réseaux sociaux. Sous le hashtag #MeTooUniv, plusieurs associations de défense des droits des femmes ont lancé des campagnes pour inciter les victimes à parler. « Nous avons reçu des centaines de témoignages de différentes universités. Tous dénoncent des actes de harcèlement à des degrés divers et parfois de chantage : avances sexuelles contre bonnes notes, validation de modules ou de stages », rapporte Narjis Benazzou, présidente du collectif des «hors-la-loi» : « Ce qui nous a le plus choqués, c'est l'ampleur du phénomène et aussi sa normalisation, avec des pratiques qui passent souvent sous silence. »

« Aujourd'hui, des étudiantes osent en parler » : « C'est un tabou qui se brise », selon Yousra Elberrad, membre de la Fédération des ligues des droits des femmes : « Généralement, les victimes ne déposaient pas plainte, par peur des représailles, peur du regard de leur entourage, peur d'être seule contre tous. Et lorsque des plaintes étaient déposées, elles étaient parfois étouffées et restaient sans suite. Aujourd'hui, des étudiantes osent en parler. Les autorités ont réagi et le ministère semble avoir compris l'ampleur du phénomène. »

Au Maroc, une loi entrée en vigueur en 2018 rend pour la première fois passibles de peines de prison des actes considérés comme « des formes de harcèlement, d'agression, d'exploitation sexuelle ou de mauvais traitement ». « Cette loi a ouvert une porte, mais elle comporte des failles, notamment le fait que c'est à la victime qu'il revient le fardeau de la preuve », estime Yousra Elberrad. Les

associations de défense des droits des femmes exigent plus de garanties pour protéger les victimes et leur faciliter l'accès à la justice. Depuis ces révélations, plusieurs universités du pays ont mis en place des cellules de veille. Au niveau national, « un code éthique et déontologique est en train d'être élaboré avec les acteurs de la société civile, dont l'objectif est d'éradiquer toute forme de violence en milieu universitaire », indique-t-on au ministère de l'enseignement supérieur. Selon un rapport du Haut-Commissariat au plan de 2019, 22 % des élèves ont subi des violences dans un lieu d'enseignement. Dans un tiers des cas, il s'agissait de harcèlement sexuel.

TEXTES, COMMUNIQUÉS

8 - Une femme anti-avortement risque d'être élue présidente du Parlement Européen ! - Collectif "Avortement en Europe, les Femmes Décident"

Lors de la prochaine session plénière du Parlement européen, le 18 janvier, doit avoir lieu à bulletins secrets, l'élection de la ou du Président.e. La personne pressentie pour remplir cette fonction est Roberta Metsola, eurodéputée maltaise PPE-droite, totalement opposée à l'avortement et même à la contraception. Pour se partager quelques autres postes à responsabilités les grands partis risquent de s'accorder de cet état de fait.

Avec l'État d'Andorre et du Vatican, Malte appartient aux trois seuls états européens qui interdisent totalement l'avortement, même en cas de viol, d'inceste, de maladie du fœtus ou de danger pour la mère.

Le droit à l'avortement, le droit de disposer de son corps, le droit à la santé physique et psychique sont des droits fondamentaux pour les femmes

La Charte des Droits Fondamentaux de l'UE proclame : « Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité »

La dignité englobe le droit à l'intégrité de la personne, l'égalité comprend l'égalité femmes/ hommes, la solidarité implique la protection de la santé. Et cela implique le droit à l'avortement.

Si Roberta Metsola était élue, quel signal enverrait alors l'UE, elle qui critique le gouvernement polonais qui restreint de manière dramatique l'accès à l'avortement ?

Quel signal enverrait-elle pour les Européennes qui se battent pour leurs droits ?

Quel signal international enverrait-elle pour la liberté des femmes quand l'administration texane aux USA appelle à la délation de tout acte d'avortement et que la Cour suprême peut remettre en cause ce droit ?

Le signal serait que l'Union Européenne a des convictions à géométrie variable ! Rappelons qu'en 1979, la première présidente élue du PE, Simone Veil, avait porté, en 1975 à l'Assemblée nationale, la légalisation de l'avortement en France.

Nos associations appellent solennellement les eurodéputé.es à respecter les droits des femmes, à appliquer les principes fondamentaux de l'UE et à s'opposer à l'élection de Roberta Metsola le 18 janvier 2022

Signature du Collectif « Avortement Europe : les femmes décident » . Composé d'associations féministes (dont Association Nationale des Centres d'IVG, Association Nationale des Sages Femmes Orthogénistes, Collectif National pour les Droits des Femmes, Collectif Tenon, Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et la Contraception, Marche Mondiale des Femmes, Planning Familial), de syndicats et de partis politiques de gauche et d'extrême gauche

9 - « Candidates, engagez-vous pour les droits des femmes » – Féminis'talk - Osez le Féminisme – 9 février

Année 2022, année d'élections présidentielle et législatives, Osez le féminisme ! lance sa campagne #OsezLEgalite2022 afin de mettre les droits des femmes au centre du débat politique. Nous avons des revendications ambitieuses et précises. Nous avons 12 mesures phares sur lesquelles nous demandons aux candidat-es de s'engager !

Depuis #Metoo, le féminisme gagne du terrain dans la société : selon une étude de l'IFOP de novembre 2021, 86% des moins de 25 ans déclarent que les droits des femmes est un critère déterminant dans leur choix de vote. Pourtant, les candidat-es à l'élection présidentielle mentionnent peu voire pas les droits des femmes dans leur programme ou lors de leurs interventions, en décalage complet avec les aspirations de la société.

Nous exigeons que les candidat-es mettent la lutte contre les violences masculines, contre le sexisme, et pour l'émancipation de toutes les femmes au centre de leurs engagements. Et nous ne nous satisferons pas de douces promesses. Nous voulons l'égalité ! Maintenant !

Nous présentons aujourd'hui un programme féministe avec ce livret de revendications, et 12 mesures phares, concrètes et précises. Nous demandons aux candidat-es de s'engager sur ces 12 mesures phares pour construire une société enfin égalitaire ! :

1. Un milliard d'euros pour lutter contre les violences conjugales ;
2. La reconnaissance de l'amnésie traumatique et imprescriptibilité des crimes sexuels sur mineur-es ;
3. Une politique abolitionniste et la lutte contre la pornocriminalité ;
4. Un droit à l'avortement effectif pour toutes, une gynécologie sans sexisme ;
5. Une santé féministe des femmes ;
6. Une éducation non sexiste de la petite enfance à l'université ;
7. Individualisation de l'impôt et revalorisation des allocations familiales ;
8. Un Service Public de la petite enfance ;
9. Des pensions alimentaires payées et non imposées ;
10. Revaloriser les métiers féminisés ;
11. Pratiquer systématiquement le gender budgeting ;
12. Révocation de tout élu condamné pour violences.

10 - Affaire Campos : Le Mouvement du Nid partie civile, pour faire entendre la voix des victimes

Plus de trois ans après les faits, le procès des meurtriers de Vanesa Campos s'ouvre aujourd'hui aux assises de Paris. Le Mouvement du Nid, qui se félicite qu'un tel procès puisse se tenir, sera présent en tant que partie civile pour faire entendre la réalité quotidienne des violences engendrées par le système prostitutionnel, et la voix de ses victimes ; des victimes que l'association connaît bien pour les accompagner sur le terrain de façon inconditionnelle depuis 80 ans.

Vanesa Campos, femme trans prostituée, a été tuée par balles au Bois de Boulogne une nuit d'août 2018. Comme beaucoup d'autres, elle était migrante, en situation de prostitution au Bois, et insuffisamment protégée des bandes crapuleuses qui y sévissaient.

Pour Claire Quidet, présidente de l'association, « ce procès est essentiel et doit marquer les esprits. Nous nous sommes porté-es partie civile, pour que la réalité puisse être entendue. Les victimes de féminicides prostitutionnels sont trop nombreuses, le plus souvent tuées par des «clients» ou des proxénètes, parfois par des bandes crapuleuses, et c'est la prostitution qui en est responsable, certainement pas la loi ».

11 - En 2021 en France, 113 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, déjà 4 en 2022 - #NousToutes

Grâce au travail d'ampleur réalisé sans relâche par des associations, des militant·es, des bénévoles et des journalistes, la notion de féminicide au sein du couple a émergé comme enjeu majeur dans notre société. L'entrée du terme dans le dictionnaire en est un signe. Nous le savons, les enjeux sont tels qu'il reste encore beaucoup à faire pour éradiquer les violences sexistes et sexuelles qui sont systémiques dans notre société.

Mais le chiffre de féminicides conjugaux ne représente malheureusement pas l'ensemble des femmes qui ont été tuées parce qu'elles étaient femmes. Certaines ont été tuées par un membre de leur famille, d'autres pour avoir refusé un rapport sexuel ou en raison de leur transition de genre. D'autres encore ont été poussées au suicide par des hommes violents ou par le (cyber)-harcèlement sexiste et sexuel dont elles étaient victimes.

Tous ces meurtres sont des féminicides : En Espagne ou au Canada, pays à la pointe de la lutte contre les violences faites aux femmes, différentes catégories de féminicides sont prises en compte, parmi lesquelles les féminicides sexuels, familiaux, liés à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

#NousToutes est un collectif d'action, de sensibilisation et d'interpellation sur les violences sexistes et sexuelles. Toute notre communication, nos formations en ligne auxquelles plus de 110.000 personnes ont déjà assisté, nos publications sur les réseaux sociaux au quotidien, ont toujours eu pour but de sensibiliser la société sur le caractère systémique des violences sexistes et sexuelles. Tous.tes bénévoles, les militant.es #NousToutes agissent au quotidien, au niveau local et national.

Le fait de décompter les féminicides est essentiel pour les familles des victimes et les femmes confrontées au quotidien à ces violences sexistes et sexuelles. Il y a des vies derrière ces chiffres, qui doivent être reconnues.

Nous pensons à chacune d'entre elles, ainsi qu'à toutes celles qui ont été ou sont encore victimes de violence. Nous pensons aux enfants co-victimes de toutes ces violences. Les associations et organisations féministes luttent au quotidien, souvent avec très peu de moyens et/ou bénévolement, pour faire reculer les violences et protéger des centaines de milliers de femmes en danger.

Mais qui, dans un pays, doit porter la responsabilité, en premier lieu, de protéger ses citoyennes et ses citoyens ? Pourquoi l'État continue-t-il d'ignorer la nécessité d'une action publique massive de prévention des féminicides ?

L'absence d'existence juridique du féminicide en France et de l'implication de l'État dans le diagnostic chiffré des féminicides, révèle le retard de notre pays en matière de prise de conscience et de traitement des violences sexistes et sexuelles.

L'État doit prendre en charge ce travail. Il est de la responsabilité des institutions de lutter activement contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, sans exception, en déployant des moyens financiers, matériels et humains. Aujourd'hui, c'est très loin d'être le cas en France.

Dans notre pays, aucun décompte en temps réel des féminicides n'est effectué par l'État. L'Espagne s'est donnée les moyens et s'est dotée d'outils pour le faire, dans le cadre d'une politique complète, ambitieuse, avec des résultats probants.

Face au constat déplorable de la défaillance de l'État français, et parce que la visibilité des violences et la reconnaissance des victimes sont indispensables, #NousToutes établira dès aujourd'hui un décompte représentatif de la réalité des violences sexistes et sexuelles qui comprendra toutes les femmes assassinées parce qu'elles sont des femmes.

12 - Décès de Marie-Claire Chevalier, figure de la lutte pour le droit à l'avortement – ouestfrance.fr

Défendue par Gisèle Halimi lors d'un retentissant procès, Mme Chevalier, qui vivait dans le Loir-et-Cher, était devenue une figure de la lutte pour le droit des femmes après son procès à l'automne 1972, dont l'issue avait contribué à rendre possible la loi Veil autorisant l'IVG en 1975. Son avocate de l'époque, Gisèle Halimi, avait alors remporté une éclatante victoire dans un retentissant procès pour avortement au cours duquel cinq femmes étaient jugées.

Mineure, Mme Chevalier avait avorté après un viol et son violeur l'avait dénoncée. Quatre autres femmes, dont sa mère, avaient été accusées de complicité ou de pratique de l'avortement. La mère de la jeune fille, Michèle Chevalier, avait eu l'idée de faire appel à Me Halimi après avoir lu 'Djamila Boupacha', un ouvrage de l'avocate sur une militante algérienne violée et torturée par des soldats français. Me Halimi avait accepté de les défendre, décidant d'attaquer la loi de 1920, qui interdisait la contraception, l'avortement et toute propagande anticonceptionnelle.

Un combat mené courageusement Selon son compagnon, Mme Chevalier avait conservé de bons rapports avec l'avocate. Elle se rendait régulièrement à Paris pour passer la journée avec la militante féministe. L'ancienne aide soignante souhaitait toutefois rester dans l'ombre, selon sa famille. Elle avait changé de prénom à l'issue du procès pour retrouver son anonymat.

Selon Ernestine Ronai, à la tête de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis, le procès de 1972 avait été un combat vraiment très dur pour la jeune Marie-Claire. Elle l'a menée courageusement. Ce procès est un symbole et elle a accepté ce que Gisèle Halimi voulait en faire, c'est-à-dire un procès politique pour le droit à l'IVG. À l'époque, ce n'était pas une évidence, a ajouté la militante féministe.

13 - Nouvelle définition du harcèlement sexuel dans le code du travail – Yannick Pagnerre – dalloz-actualités.fr

La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail a été publiée au Journal officiel du 3 août. Elle harmonise notamment la définition du harcèlement sexuel contenue dans le code du travail avec celle du code pénal.

Dans le cadre de l'adoption de la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, l'Assemblée nationale a adopté un amendement visant à aligner la définition du harcèlement sexuel au travail avec la définition de l'article 222-33 du code pénal, issue de la loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. L'article L. 1153-1 du code du travail complète la définition du harcèlement en retenant les propos et comportements à connotation sexuelle mais aussi « sexiste ». Le même texte est complété par trois alinéas disposant que « le harcèlement sexuel est également constitué : a) Lorsqu'un même salarié subit de tels propos ou comportements venant de plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ; b) Lorsqu'un même salarié subit de tels propos ou comportements, successivement, venant de plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition ».

Propos ou comportements condamnés : Sur les propos ou comportements condamnés, la nature sexuelle n'englobe pas, en principe, le sexisme. La sexualité renvoie à des agissements liés à la satisfaction des besoins érotiques et à l'amour physique (pratiques sexuelles ou rapports sexuels). La « drague », qui relève de l'ordre du sentimental, n'est pas ainsi de nature sexuelle (Soc. 8 juill. 2020, n° 18-24.320, D. 2020. 1467 ; ibid. 2312, obs. S. Vernac et Y. Ferkane ; RDT 2020. 687, obs. G. Pignarre ; Soc. 23 sept. 2015, n° 14-17143).

Le sexisme est un comportement discriminatoire qui, répété, était condamné comme une forme de harcèlement moral « discriminatoire » (Crim. 11 juill. 2017, n° 16-85.214, s'agissant de l'affaire de l'« humour Potache » au sein d'une gendarmerie relatif à « l'infériorité constitutionnelle » de la femme). Lors de l'adoption de la loi du 3 août 2018, a été retenu un amendement destiné à « aligner, hors la

répétition, la définition du harcèlement sexuel telle qu'elle figure à l'article 222-33 du code pénal et la définition de l'outrage sexiste » (Rapport Ass. nat., n° 778, 10 mai 2018, A. Louis, p. 18 s.). La loi du 2 août 2021 poursuit l'alignement dans le code du travail des articles L. 1153-1 et L. 1142-2-1 relatif à la condamnation des agissements sexistes, issu de la loi n° 2015-994 du 17 août 2015. Déjà, l'article L. 1153-5-1 du code du travail, adopté par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, dispose que, « dans toute entreprise employant au moins deux cent cinquante salariés est désigné un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes » (nous soulignons).

D'un point de vue axiologique, le législateur considère que les agissements imposés à connotation sexuelle et le sexisme sont des comportements illicites de même nature. La portée de la nouvelle définition apparaît limitée dès lors que les harcèlements sexuel et moral ont un régime identique. Néanmoins, certaines dispositions propres au harcèlement sexuel s'appliquent désormais au sexisme. En droit pénal, si les délits de harcèlement moral et sexuel sont punis de deux ans de prison et de 30 000 € d'amende, la répression est portée, en cas de harcèlement sexuel, à trois ans et à 45 000 € d'amende pour certaines circonstances aggravantes. En droit du travail, la prévention du harcèlement sexuel intègre une obligation d'information spécifique au profit des salariés, des personnes en formation ou stage et des candidats dans les lieux de travail ainsi que dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche, portant sur le texte de l'article 222-33 du code pénal ainsi que des actions contentieuses civiles et pénales ouvertes en matière de harcèlement sexuel et des coordonnées des autorités et services compétents (C. trav., art. L. 1153-5, al. 2). De même, la procédure de médiation prévue à l'article L. 1152-6 du code du travail ne s'applique qu'en matière de harcèlement moral ; le sexisme ne peut donc plus faire l'objet d'une médiation.

Identification des auteurs de faits de harcèlement sexuel : S'agissant de l'identification des auteurs de faits de harcèlement sexuel, le texte reprend les règles posées à l'article 222-33 du code pénal. La pluralité d'auteurs a été aussi reconnue, en droit pénal, pour le délit de harcèlement moral dans les conditions de vie (C. pén., art. L. 222-33-2-2, al. 3 et 4). Il est regrettable de ne pas avoir étendue cette définition au harcèlement moral dans les conditions de travail. L'objectif du législateur, en 2018, a été d'encadrer les « nouvelles formes de harcèlement qui ne remplissent pas toujours les critères juridiques des infractions [...], en l'absence notamment de propos répétés par le même auteur », en particulier le « harcèlement de meute » ou le « raid numérique » (Rapport Ass. nat., n° 778, préc.). Sont réprimées trois situations : i) les faits venant de plusieurs personnes de manière concertée, même si chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ; ii) les faits commis par plusieurs personnes à l'instigation d'une d'entre elles ; iii) même en l'absence de concertation, les faits commis successivement par plusieurs personnes en sachant que les propos ou comportement caractérisent une répétition. La concertation, l'instigation et la succession volontaire supposent une indivisibilité subjective, donc intentionnelle. Certes, l'intention n'est exigée qu'en droit pénal ; mais les critères posés y renvoient implicitement même en droit du travail. A contrario, si un salarié subit par deux salariés des propos humiliants à connotation sexuelle ou sexiste dans des circonstances différentes et pour des raisons distinctes, cela constitue des faits de violences autonomes qui ne sauraient aboutir à la qualification de harcèlement sexuel.

On peut se poser la question de l'utilité des règles adoptées en matière de pluralité d'auteurs. Les définitions principales du harcèlement moral ou sexuel n'identifient pas l'auteur du harcèlement si bien que les faits peuvent provenir d'une pluralité d'auteurs, complices ou coauteurs. A l'alinéa 7 du III de l'article L. 222-33 du code pénal, il a été, de longue date, prévu comme circonstance aggravante le fait de harceler sexuellement « par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice ». La chambre sociale de la Cour de cassation a déjà jugé que des faits de harcèlements sont établis « par les photographies portant des annotations de mauvais goût et blessantes pour [un salarié], sans que le ou leurs auteurs aient pu être identifiés, et par des attestations, ainsi que par l'absence de réaction de la responsable hiérarchique qui aurait dû ne pas participer aux faits et faire procéder plus rapidement au retrait de ces photographies et rechercher les auteurs des annotations » (Soc. 15 févr. 2012, n° 10-21.948). Citons un arrêt du 5 juin 2018 de la chambre criminelle qui a reconnu la complicité de harcèlement moral, sur le fondement de l'article 121-7 du code pénal, à l'endroit de deux directeurs de service, les prévenus ayant, par aide et assistance, facilité la préparation et la consommation des délits reprochés à la société et à trois de ses dirigeants, peu important que certains d'entre eux n'eussent pas relevé de la direction dont ils avaient alors la charge ou, s'agissant de l'un d'entre eux, que le dommage invoqué se fût produit après qu'il eut quitté ses fonctions. En effet, indépendamment du rôle spécifique de direction d'un service que chacun des prévenus exerçait, les intéressés avaient activement contribué à l'efficacité, pour l'ensemble du groupe, d'un plan qui avait créé un climat d'insécurité permanent pour tout le personnel (Crim. 5 juin 2018, n° 17-87.524). En admettant la responsabilité délictuelle de salariés n'ayant pas nécessairement été en contact avec les salariés victimes de harcèlement moral, cette décision s'inscrit dans une conception large de la notion d'auteur du harcèlement moral. Elle complète, en outre, la jurisprudence relative à la reconnaissance du harcèlement moral dit « managérial » lié aux méthodes de gestion utilisées par l'employeur (Soc. 10 nov. 2009, n° 07-45.321, D. 2009. 2857, obs. S. Maillard ; ibid. 2010. 672, obs. O. Leclerc, E. Peskine, J. Porta, L. Camaji, A. Fabre, I. Odoul-Asorey, T. Pasquier et G. Borenfreund ; JA 2010, n° 415, p. 11, obs. L. T. ; Dr. soc. 2010. 109, obs. C. Radé ; RDT 2010. 39, obs. F. Géa).

Il n'en demeure pas moins que la coaction supposant que chacun des protagonistes réunisse individuellement sur leur tête l'ensemble des éléments constitutifs de l'infraction, donc la répétition des faits en cas de harcèlement, l'assouplissement de la définition pénale du harcèlement sexuel se justifie (sur la question et pour une analyse critique, v. E. Baron, La coaction en droit pénal, thèse Bordeaux 4, 2012) ; en droit social, la réforme n'était pas nécessaire techniquement, mais l'on comprend sa portée symbolique.

14 - Quand les sportives de haut niveau subissent le diktat de la beauté physique, critère de visibilité et donc de performance – Célia Sommer – franceinfosport

À l'occasion de la journée internationale du sport féminin, franceinfo: sport s'est intéressé au phénomène de sexualisation et d'hypersexualisation des athlètes féminines.

"Lorsque j'étais jeune, j'étais assez forte et j'avais un corps 'atypique'. Le plus dur a été d'entendre les critiques venant des compères : 'es trop grosse', 'regarde tes cuisses'", se souvient tristement Charlotte Lembach, vice-championne olympique en sabre féminin par équipes.. "Mes surnoms étaient 'gros jambon' ou 'cuisses de poulet'. Je suis souvent rentrée chez moi en pleurs. Mais ça m'a donné encore plus de force pour travailler et être meilleure que les autres."

Charlotte Lembach n'est pas la seule athlète à avoir subi de tels commentaires sur son physique. Le corps des sportives n'échappe pas au phénomène de sexualisation, voire d'hypersexualisation déjà présent dans l'ensemble de la société.

Par ces termes, on entend "la mise en avant de caractéristiques qui ne sont pas liées au sport à proprement parler, mais à des considérations esthétiques, voire sexuelles. Il s'agit de rendre la sportive conforme aux stéréotypes de genre liés à la femme, c'est à dire tout ce qui va 'l'objectifier' et la rendre disponible pour l'homme", explique Béatrice Barbusse, sociologue et vice-présidente de la fédération française de handball (FFH).

Plaire aux sponsors : Outre des remarques et commentaires qui peuvent être dégradants et difficiles à vivre pour l'athlète, cette sexualisation peut avoir un impact réel sur la carrière sportive. Lorsque qu'elles ne correspondent pas aux normes de beauté et de féminité standards - silhouette longiligne, visage bien maquillé, etc... - définis et imposés par la société actuelle, elles peuvent éprouver de réelles difficultés à trouver des sponsors. Et tout simplement, à être visibles. Or, ce sont ces mêmes sponsors qui leur permettent de vivre et de disposer des ressources financières nécessaires pour participer aux différentes compétitions. "Il faut d'abord que la sportive

gagne et montre qu'elle est performante. Après, il est encore mieux pour elle de correspondre aux canons de beauté", fait remarquer Béatrice Barbusse.

Un constat partagé par Charlotte Lembach. Malgré son titre de vice-championne olympique aux Jeux de Tokyo, l'escrimeuse peine à trouver des sponsors pour Paris 2024. "Quand je vois que je galère alors que d'autres sportives très jolies, qui n'ont pas mon palmarès, ont plus de visibilité et se font carrément démarcher par des marques sur les réseaux sociaux, ça m'amène à me poser des questions...", lâche en toute franchise celle qui a un projet de maternité avant Paris 2024. "Chez les hommes, je trouve que la performance est davantage mise en avant. Chez les femmes, il faut se battre si l'on ne rentre pas dans les critères de beauté prédéfinis par la société."

Une tendance également éprouvée par Mélina Robert-Michon, vice-championne olympique aux Jeux de Rio, en 2016, et vingt fois championne de France. Son brillant palmarès parle de lui-même. Pourtant, la spécialiste du lancer de disque rencontre elle aussi une difficulté à trouver des sponsors. "La performance est plus importante chez les hommes, alors que le physique a une part plus importante chez les femmes", raconte celle qui a conscience d'être "un peu plus charpentée que la moyenne". "Les équipementiers préfèrent travailler avec des filles bien foutues, qui passent bien à l'écran, même si elles n'ont rien fait de spécial. Il y a quelques années, ils n'avaient pas peur de nous le dire directement. Aujourd'hui, c'est beaucoup moins politiquement correct, alors ils trouvent d'autres excuses. Il faut arrêter de se cacher, cette vision est encore présente."

Et le phénomène va encore plus loin. Selon plusieurs chercheuses interrogées, certaines athlètes vont aller jusqu'à se "recréer une féminité". L'objectif ? Attirer les sponsors et poursuivre leur carrière dans de meilleures conditions. "Celles qui n'ont pas des physiques s'apparentant aux stéréotypes féminins vont mettre du vernis, des bijoux ou encore sur-investir les robes pour essayer de donner des gages qui ramènent à une féminité", expose Sandy Montanola, maîtresse de conférences à l'Université Rennes 1 et spécialisée dans les questions de sport, de genre et de médias. "Les athlètes ont anticipé le fait que les sponsors attendent des représentations sociales assez stéréotypées."

Mal dans son corps, mal dans son sport : Des normes de féminité bien ancrées, même chez les partenaires, qui peuvent empêcher certaines jeunes sportives de se sentir bien dans leur corps, notamment au moment de l'adolescence. "Les représentations médiatiques ont une influence sur la façon dont on se perçoit, dont on s'identifie. Chacun, chacune, construit aussi son identité par rapport à ça", insiste Natacha Lapeyroux, sociologue des médias du genre et du sport.

Mélina Robert-Michon se souvient : "J'ai été grande très tôt. L'adolescence est un moment où l'on veut passer inaperçues, et finalement on ne voit que nous. Je savais que j'avais plus d'épaules que les autres, des cuisses plus marquées. Pas besoin d'en rajouter. De telles remarques peuvent faire peur à certaines jeunes filles, au moment où le corps change et où on a un rapport à lui qui est plus difficile."

Les critères de beauté et de morphologie imposés implicitement par certains sports sont aussi facteurs de troubles chez l'athlète. La patineuse Maé-Bérénice Méité a fait l'objet de lourdes réflexions quant à son physique et son poids, sous prétexte qu'elle ne correspondait pas à la figure fine, élancée et longiligne de la patineuse artistique. "Ta robe, ton maquillage, ta coiffure, ton visage, ton physique, vont être scrutés en détails, car ta ligne va jouer sur la note finale (...). Il faudrait connaître et comprendre tous les types de morphologie, au lieu de vouloir transformer chaque athlète en un prototype prédéfini", revendique avec fermeté la sextuple championne de France. Cet épisode a malheureusement laissé des traces sur sa carrière. "Depuis, je souffre de dysmorphie corporelle. Dans le miroir, je me vois un peu grosse, pas suffisamment tonique et affûtée. Heureusement, j'en ai conscience donc je travaille dessus."

Le diktat des tenues : Les stéréotypes de genre ne se limitent pas qu'au physique. Ils se reflètent également dans les tenues, qui font partie entière du processus de sexualisation. Parfois jugées trop courtes ou trop échangées, nombreuses sont les sportives à s'en être déjà offusquées. Peu à peu les langues se délient et les athlètes ne masquent plus leur malaise.

Dans un essai publié cet été, l'heptathlète britannique médaillée d'or aux Jeux de Londres en 2012, Jessica Ennis-Hill, avait pris position sur le sujet des tenues. Celle qui avait l'habitude de courir en slip au début de sa carrière a admis avoir été terrifiée à l'idée de subir "un souci gênant avec sa tenue" pendant une compétition.

Dans une logique similaire, les gymnastes allemandes avaient pris part aux Jeux de Tokyo en "académiques", un uniforme qui couvre le corps des bras jusqu'à la cheville, au lieu du justaucorps habituel. "Nous voulions montrer que chaque femme doit décider ce qu'elle porte", avait alors insisté Elisabeth Seitz.

Contactée par franceinfo : sport, la directrice des équipes de France de gymnastique artistique féminine, Véronique Legras, se veut rassurante : selon elle, les tenues sont discutées avec les gymnastes elles-mêmes, en adéquation avec leurs souhaits. Si les académiques sont désormais autorisés par la fédération internationale, la France n'a pas encore franchi le pas. "Nous sommes actuellement en pleine réflexion, car la réglementation de la gymnastique fédérale n'a pas encore validé les académiques en France. C'est un sujet qui va être traité", détaille-t-elle. "Il faut évoluer avec notre temps et nous sommes à l'écoute du bien-être des gymnastes."

Mais quelles sont les raisons avancées à une telle sexualisation des corps ? "On en revient toujours au même : attirer les sponsors et les partenaires", rétorque Béatrice Barbusse. "Quand les athlètes ne répondent pas aux stéréotypes féminins ou qu'elles sont trop musclées, comme les boxeuses ou les rugbywomen par exemple, il va y avoir une sanction médiatique. Nous les apercevons très peu en photo ou dans les médias", complète Sandy Montanola.

"Un éveil des consciences de genre" : "Il y a tout un écosystème avec les médias, les sponsors, les fédérations, les athlètes et les agents. Ces acteurs ont besoin de vendre, il y a une recherche de profit. Pour y répondre, ils vont se valoriser par rapport à ce qu'ils pensent être attendu. Les médias vont faire pareil, les sponsors aussi, ce qui fait qu'on a ici tout un système d'entretien." Mais que faut-il faire pour mettre un point final au phénomène de sexualisation des sportives ? "Un éveil des consciences de genre", propose Béatrice Barbusse. "Il faut que de plus en plus de sportifs et sportives s'éveillent à ce qu'est le féminisme et se rendent compte que l'on est enfermé dans des représentations stéréotypées, qui sont autant de pressions à être comme ci ou comme ça. Les athlètes seraient plus performantes et épanouies en se libérant de ça." "Il faut évidemment que les femmes soient bien davantage représentées dans les instances dirigeantes et qu'elles fédèrent autour de ces questions", poursuit la sociologue. Mais la parité, ce n'est pas pour tout de suite. Le 18 janvier, le Sénat a rejeté l'instauration de la parité dans les instances dirigeantes du sport à partir de 2024. Pour rappel, seules 18 femmes sont à la tête d'une des 113 fédérations sportives en France.

15 - 60 % des femmes ont déjà renoncé à des soins gynécologiques – Coraline Mercier – huffingtonpost.fr

Aller chez le gynécologue peut devenir un vrai parcours du combattant. Entre manque de temps et délais d'attentes trop longs, les soins gynécologiques ne sont certainement pas les préférés des français. Selon la dernière étude, parue ce lundi 18 janvier, de l'Ifop par Qare, un spécialiste de la téléconsultation, 60 % des femmes ont déjà renoncé à des soins gynécologiques (dépiستages, visites de contrôle...), soit en les reportant, soit en les annulant.

L'étude permet aussi de comprendre les raisons de cet abandon des soins, malgré leur importance "tout sauf accessoire", pour Julie Salomon, directrice médicale de Qare. Parmi ces 60 % de femmes, beaucoup sont jeunes (entre 25 et 34 ans) et d'autres sont des femmes avec enfants. Les raisons de leur renoncement sont pourtant bien différentes.

Chez les jeunes, 33 % se déclarent mal à l'aise avec leurs corps. Par ailleurs, 31 % des 18-24 ans déclarent ne jamais avoir été chez un gynécologue, un constat alarmant selon l'étude. Chez les plus de 35 ans, c'est une course contre la montre. Elles sont 40 % à estimer

que les délais pour prendre un rendez-vous sont trop longs.

Beaucoup de femmes avec des enfants décident également de faire passer la santé des autres avant la leur. Un "sacrifice" que retranscrit l'étude. Les mères de famille sont 23 % à se consacrer à la santé des autres. Et le chiffre augmente à 29 % chez les mères de deux enfants et plus et 27 % chez les mères d'enfants de moins de 8 ans. En plus des enfants, elles sont 43 % à déclarer ne pas trouver le temps d'aller chez le gynécologue à cause de leur emploi du temps familial et professionnel, des contraintes qui éloignent (encore plus) les femmes de l'accès aux soins.

Des alternatives face aux obstacles : Selon l'étude, 1 femme sur 3 n'est pas allée chez le gynécologue depuis 2 ans. Certaines Françaises décident de se tourner vers des alternatives plus rapides et plus accessibles. La solution la plus privilégiée est d'aller voir leur médecin généraliste (38 %). La deuxième solution : Internet pour 16 % des femmes qui renoncent aux soins gynécologiques. Sur Internet, de nombreux sites sérieux peuvent permettre l'autodiagnostic. Mais attention aux réseaux sociaux et aux forums !

Face au manque de temps et à l'appréhension d'un rendez-vous, les Françaises sont 9 % à consulter un autre professionnel de santé comme un pharmacien, un infirmier ou une sage-femme. Les autres, qui représentent 40 % de celles qui renoncent aux soins, ne savent pas vers qui se tourner car elles ignorent à qui en parler ou encore où chercher de l'information.

Face à ce parcours du combattant que peut devenir le rendez-vous auprès d'un professionnel de santé, l'étude de l'Ifop et Qare, déclare que 61 % de leurs interrogées seraient, quand même, prêtes à faire de la téléconsultation pour un motif de santé gynécologique.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

16 - Féminis'talk : Candidat.e.s, engagez-vous pour les droits des femmes ! - Osez le Féminisme ! – 9 février

Au programme de ce mois-ci, nous parlerons des élections présidentielles et législatives 2022 ainsi que de la campagne #OsezLEgalite2022 lancée par Osez le Féminisme ! afin de mettre les droits des femmes au centre du débat politique. Nous avons des revendications ambitieuses et précises ainsi que des mesures phares sur lesquelles nous demandons aux candidat.e.s de s'engager !

Nous présenterons notre programme féministe avec notre livret de revendications et 12 mesures phares, concrètes et précises. Nous demandons aux candidat.e.s de s'engager sur ces 12 mesures phares pour construire une société enfin égalitaire !

Comme toujours, ce FéminisTalk sera l'occasion de venir à la rencontre des unes des autres, et pourquoi pas, de développer de nouvelles idées pour enrichir notre combat féministe !

Nous finirons la soirée au stand goodies pour poursuivre ces discussions féministes passionnantes, toujours dans un climat sorore et bienveillant ! On vous attend nombreuses et nombreux pour en débattre ensemble, dans une perspective intersectionnelle et abolitionniste

Prix libre, sur inscription (<http://bitly.ws/o9Yj>) ; Où : La Cité Audacieuse, 9 rue de Vaugirard Paris 5ème ; Quand : mercredi 09 février, 19h ; Pass sanitaire demandé à l'entrée

LECTURE, CINÉMA, TÉLÉ...

17 - Livre : "Sages femmes" - Marie Richeux

« Et à l'heure de notre ultime naissance » : cette inscription sur le socle d'une statue de la Vierge, au milieu du causse, agit comme un révélateur pour Marie. Hantée par des rêves de chevaux fous aux prénoms familiaux, interloquée par la question que lui pose sa fille Suzanne à tout propos – « Elle est où, la maman ? » –, la narratrice vit un étrange été, elle aussi à la croisée des chemins, à l'image de la statue qui l'a tant frappée ?

Elle sent confusément qu'il va lui falloir remonter le fil des naissances, et particulièrement celui de la lignée dont elle est issue. Construisant son roman sous la forme d'une quête, Marie interroge l'écheveau de son héritage. En savoir plus sur ses aieules qui, sur plusieurs générations, depuis le milieu du XIXe siècle, ont accouché de petites filles sans être mariées, et ont subsisté souvent grâce à des travaux d'aiguille, devient pour elle une impérieuse nécessité.

Elle interroge ses tantes, sa mère, qui en disent peu ; elle fouille les archives, les tableaux, les textes religieux ; elle appelle des gardiens de cimetière à la recherche de sépultures ; et enfin elle se rend à l'Hôtel-Dieu de Reims, où apparaît Marie-Julie, première de cette lignée étrangement répétitive.

Chacune de ses questions, le hasard, et les rêves, l'amènent à s'adresser à de nombreuses autres femmes, historiennes, juristes, artistes, sages-femmes, toutes reliées par de mystérieuses courtelines brodées, conservées au même Hôtel-Dieu de Reims, devenu musée d'histoire.

Bien au-delà du cercle intime, cette recherche met à jour de puissantes destinées : à partir des vies minuscules de ses ascendantes, et s'attachant aux plus émouvants des détails, Marie raconte un peu de ce qu'ont dû traverser ces « filles-mères », ces « ventres maudits » que la société a malmenés, consués et mis à l'écart.

Mais, à fréquenter ces tisserandes, ces couturières, à admirer les trésors humbles de leurs productions, leur courage et leur volonté de vivre, à dévider la pelote de leurs existences et à tisser à rebours la toile de la sienne propre, la narratrice nous laisse entendre – et par là même découvrir – comment conjuguer les contraires, croiser fil de trame et fil de chaîne et comment rester cheval fou tout en devenant mère à son tour.

Un livre qui brode un beau motif féminin, de ceux qui s'autorisent à s'inventer sans cesse.

200 pages – wespieser.sabine@editeur

18 - Livre/Essai : "Déviriliser le monde" - Céline Piques

Céline Piques, militante d'Osez le féminisme ! sortira son livre "Déviriliser le monde" le 17 février 2022. Dans ce manifeste, elle tisse des liens entre textes de référence du matrimoine féministe - d'Andrea Dworkin à Gisèle Halimi, de Christine Delphy à Émilie Hache - et récits de luttes menées, pour ouvrir une réflexion critique sur la société patriarcale. L'autrice dessine alors des mesures et pistes d'action concrètes pour construire une politique radicalement féministe.

Editions Rue de l'échiquier. <https://www.celinepiques.com/> ou www.celinepiques.com ou en librairie

Lancement de l'essai : Jeudi 17 février – 19h – Librairie Une livre une tasse de thé – 46 Rue René Boulanger – 75010 Paris